

RentOut

Location de biens entre particuliers

Contrat type de location

Le contrat ci-dessous est conclu afin de formaliser par écrit les modalités de location du bien convenu sur l'application RentOut.

Tableau à remplir par le propriétaire,

Propriétaire	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Boite	
Ville	
Code postal	
N° de registre national	
N° de téléphone	
Adresse email	

Tableau à remplir par le locataire,

Locataire	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Boite	
Ville	
Code postal	
N° de registre national	
N° de téléphone	
Adresse email	

Description du bien loué (à compléter par le propriétaire)

Catégorie	
Marque	
Modèle	
Année	
Montant de la caution (en €)	
Montant de la location (en €/jour)	
Durée de la location (en jour)	
Précaution d'utilisation	
Clause particulière	
Etat du bien	

Obligations du propriétaire

Le propriétaire :

- se définit comme une personne physique en tant que particulier mettant ses biens personnels en location.
- déclare posséder la capacité de souscrire un contrat.
- a veillé à préciser les éventuelles clauses et précautions d'utilisation qui s'applique au bien loué. La clause si elle a lieu d'être doit obligatoirement être prévue lors de la conclusion du contrat et non après.
- s'engage à faire jouir paisiblement le locataire du bien et ce pendant toute la durée du bail et est tenu de garantir le locataire de tous les troubles que des tiers pourraient lui occasionner à propos du bien loué, pour autant que ces troubles résultent de prétendus droits qu'auraient ces tiers sur ce bien conformément à l'article 1725 du Code civil.
- s'engage à mettre à disposition le bien loué au preneur et d'entretenir ce bien de sorte qu'il soit en état de servir afin de correspondre à l'usage pour lequel ce bien est loué conformément à l'article 1719 1° et 2° du Code civil.
- s'engage également à effectuer les réparations nécessaires afin de mettre à disposition un bien en bon état conformément à l'article 1720 du Code civil.
- est tenu de prévenir le locataire (dans la description du bien loué) de tous vices/défauts cachés et inconnus du propriétaire qui empêchent l'usage du bien pour lequel il est loué conformément à l'article 1721, alinéa 1 du Code civil. S'il résulte de ces vices cachés ou défauts quelque perte pour le locataire, le propriétaire est tenu d'indemniser celui-ci conformément à l'article 1721 alinéa 2 du Code civil.
- assume la responsabilité de tout dommage causé par le bien au locataire due à son mauvais état, entretien ou à un vice lors de la délivrance de celui-ci.
- s'engage à restituer l'entièreté de la caution lors de la remise du bien par le locataire si le bien est dans le même état qu'avant que celui-ci soit loué.

Obligations du locataire

Le locataire :

- se définit comme le preneur du bien mis à disposition par le propriétaire du bien.
- s'engage à user du bien en bon père de famille et de respecter la destination du bien loué conformément à l'article 1728 1° du Code civil.
- respectera la destination du bien à moins qu'il ne la modifie après avoir convenue un accord avec le propriétaire. Si dans le cas contraire un dommage est causé au propriétaire il peut se réserver le droit de prélever une partie ou l'entièreté de la caution suivant le dommage conformément à l'article 1729 du Code civil.
- Est tenu de respecter la durée de la location du bien et de restituer celui-ci dans l'état dans lequel il l'a obtenu. S'il y a le moindre défaut, vice, ou vétusté du bien il faut veiller à bien le préciser dans la description du bien afin que cela ne se retourne pas contre vous conformément à l'article 1731 du Code civil.
- Est prêt à répondre de ses dégradations ou pertes (restitution partielle ou nulle de la caution voire indemnisation de la valeur du bien si perte avérée) sur le bien qu'il avait pris en location à moins qu'il ne prouve qu'elles aient eu lieu sans sa faute (et de celle des personnes de sa maison) conformément aux articles 1732, 1733 et 1735 du Code civil. Le propriétaire peut s'il y a lieu ne pas restituer/partiellement la caution du bien ou peut exiger une indemnisation de la valeur du bien avant la prise en location par le locataire si perte avérée.
- Assume la responsabilité des dommages aux biens et aux personnes occasionnées par le bien loué.

Signature des parties (loueur et propriétaire)

Veillez après avoir lu, accepté et complété ce contrat type signer en mentionnant « lu, approuvé et complété ».

Fais le(date) à(ville)

Le propriétaire,

Le locataire,

RentOut vous remercie pour votre confiance.

N'hésitez pas à laisser votre avis concernant l'application sur l'AppStore ou sur le PlayStore car RentOut c'est vous avant tout !